



> ÉDITORIAL

Karine Reverte,
directrice du CCAH

Depuis quelques mois le CCAH et ses membres ont entamé une réflexion sur le futur plan stratégique de l'association. Si la pé-

riode 2012/2015 a marqué la mise en œuvre de notre deuxième plan d'actions, l'année 2015 est aussi celle de la réflexion pour mieux agir demain. Plusieurs groupes se sont d'ores et déjà réunis pour proposer évolutions, adaptations, nouveautés tant sur les types de projets soutenus, les modes de financement, le suivi des projets, les partenariats à mettre en œuvre, que sur le développement des activités d'ingénierie et de conseil. De nouvelles réunions de travail sont prévues en septembre.

Les évolutions dans nos différents champs d'activité sont désormais rapides, et nous devons nous adapter à celles-ci, aux nouvelles attentes de nos adhérents et partenaires, pour mieux anticiper les changements et toujours mieux répondre aux attentes des personnes handicapées. Il convient de rester attentif aux innovations sociétales, aux expérimentations créatrices de sens, mais également à leur suivi et leur évaluation. Il est enfin toujours utile et même nécessaire de se réinterroger sur notre identité, riche et complexe. La diversité de nos échanges durant ces groupes de travail en témoigne. Aussi un grand merci à vous tous de votre implication toujours plus grande dans l'action du CCAH.

Actualités du CCAH > pages 1 et 2

Calendrier des prochaines formations > page 2

Bonnes pratiques > page 3

3 questions à Geneviève Gueydan > page 4

Actualités du handicap > page 5

ACTUALITÉS DU CCAH

L'assemblée générale de l'association du CCAH du 24 juin dernier a permis l'adoption du rapport d'activité 2014 et nous donne ici l'occasion de vous faire part de quelques points clés.

2014, une année de stabilisation, de transition et de développement

STABILISATION car malgré un écosystème mouvant, le CCAH a su garder le cap et proposer à ses adhérents une sélection de projets exemplaires : projets porteurs d'innovation, réponses modulaires et proches du milieu ordinaire, initiatives permettant la coordination des interventions multiples, etc. Les membres du CCAH ont su se montrer à la hauteur de ces enjeux : près de 140 projets et programmes ont été soutenus en 2014 pour un montant de plus 15,3 millions d'euros.

TRANSITION, car nous en sommes bien conscients, nous vivons une période d'évolution forte : évolution dans la manière de penser le handicap, de répondre aux attentes de la personne, évolution également dans les métiers de la protection



sociale et de l'assurance de personnes. Ainsi à travers la journée Nationale « Prospective et handicap, réinventons nos organisations », qui a réuni plus de 400 personnes le 4 décembre 2014 ou la publication d'un ouvrage sur





« L'accompagnement des enfants, révélateur d'un secteur en mouvement », le CCAH entend participer à l'anticipation de ces changements.

DÉVELOPPEMENT car ces mutations doivent être pensées comme source d'innovation. Après une refonte profonde de ses activités il y a déjà 10 ans, le CCAH poursuit sa mue. Le développement de notre offre de formation et de conseil et notre travail partenarial témoignent de cette volonté. Le projet stratégique sur lequel le CCAH travaille aujourd'hui verra poursuivre ces efforts afin de continuer à toujours placer l'innovation et l'entrepreneuriat social au cœur de nos pratiques.

Téléchargeable depuis le site internet du CCAH :

> www.ccah.fr

Nouveau : parution du catalogue de formation 2015 - 2016

Le centre de formation du CCAH vous propose son catalogue 2015-2016. Il comprend plus d'une vingtaine de nouveaux modules pour la plupart issus de projets pédagogiques réalisés à la demande de nos clients. Nous pouvons ainsi répondre à toute demande de formation en lien avec le handicap, qu'il s'agisse des modes d'accompagnement, de la scolarité, de l'emploi, ou encore du vieillissement et des spécificités de la retraite.

Nouveau, notre partenariat avec l'association APACT permet de vous proposer des formations sur l'accessibilité, thématique au cœur de l'actualité. En 2016, nous poursuivons notre partenariat avec Handéco pour des modules consacrés à la sous-traitance en ESAT et en entreprises adaptées. Ces partenariats sont notre marque de fabrique et reposent sur les opportunités que nous pouvons identifier



tifier dans le vaste réseau d'acteurs qui constituent le CCAH.

Comme toujours, lorsque le thème de la formation le permet, nous privilégions la rencontre avec des professionnels du secteur médico-social, avec des personnes en situation de handicap parce que nous pensons fondamentalement que, quel que soit le thème abordé en formation, le CCAH a pour mission

de participer à l'évolution du regard porté par la société sur les personnes handicapées.

Le catalogue de formation du CCAH 2015 - 2016 est dès à présent consultable sur le site Internet du CCAH.

Pour tous vos projets de formation, Valérie Chaillot est à votre disposition au 01 42 27 73 25 ou par mail :

> valerie.chaillot@ccah.fr

> www.ccah.fr

CALENDRIER

Prochaines formations

DÉCOUVRIR LE HANDICAP

02/10/2015

Accueillir une personne en situation de handicap

22/03/2016

Sensibilisation au handicap

LES ENJEUX DU HANDICAP

24/05/2015

Politique du handicap / perte d'autonomie / dépendance : quelle convergence ?

05/04/2016

Les personnes handicapées vieillissantes

ACTION SOCIALE

ET HANDICAP

14&15/09/2015

Quels droits et ressources pour les personnes handicapées niveau 1 ?

16&17/11/2015

Quels droits et ressources pour les personnes handicapées niveau 2 ?

EMPLOI ET HANDICAP

22/09/2015

Comment recruter et intégrer une personne handicapée ?

08/10/2015

Comment maintenir dans l'emploi une personne handicapée ?

15/12/2015

Sensibilisation au handicap psychique au travail

Contact :

valerie.chaillot@ccah.fr
01 42 27 73 25

Premier Diplôme Universitaire sur le répit des aidants à Lyon

Après avoir organisé les Premières Rencontres Francophones sur le Répit à Lyon en Novembre 2014, les Universités de Lyon et St-Etienne créent, avec la Fondation France Répit, le premier Diplôme Inter Universitaire (DIU) de répit.



A l'initiative de ce projet, le Professeur Pierre Chatelain, co-fondateur de la Fondation France Répit et professeur émérite de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

le Professeur Vincent Gautheron (Université Claude Monet) et le Docteur Matthias Schell (Pédiatre oncologue au Centre Léon Bérard).

Pourquoi un diplôme universitaire de répit ?

Les progrès thérapeutiques permettent aujourd'hui à des personnes atteintes de maladies graves ou de handicaps sévères de vivre plus longtemps. Parallèlement, la réduction des durées d'hospitalisation et le développement des soins à domicile (HAD, SSIAD...) ont renforcé la place du domicile dans les parcours de santé, impliquant fortement les aidants familiaux.

En France, 8,3 millions de personnes accompagnent un proche malade et/ou en situation de handicap. Près de 2 millions d'entre eux consacrent plus de 50 heures par semaine à leur proche et se retrouvent fréquemment isolés et épuisés, avec d'importants impacts sur la vie familiale, professionnelle et sociale. Comment vivre au domicile le temps long de la maladie ou du handicap ? Comment accompagner aidants et aidés à mieux vivre ces situations éprouvantes ? Comment détecter les signaux faibles de l'épuisement et de l'isolement ? Quel répit offrir à ces familles vulnérabilisées ? Quels droits, quelles réponses médicales et quel accompagnement social notre système de santé peut-il leur proposer ?

C'est pour répondre à ces situations nouvelles que les Universités Claude Bernard Lyon 1 et Claude Monet de Saint Etienne ont décidé de créer un Diplôme Inter Universitaire de répit. Ce diplôme s'inscrit dans le cadre de la formation continue et s'adresse à des professionnels, soignants,

travailleurs sociaux ou gestionnaires d'établissements.

Enseignement théorique, stage et mémoire

La formation s'organise en neuf journées de formation et débutera le 5 novembre 2015 à l'Ecole Rockefeller (Lyon 8). Le comité pédagogique, constitué d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels, examinera les candidatures limitées à une vingtaine de places.

La formation bénéficie du soutien du Programme Avenir Lyon - St Etienne de l'Université de Lyon, dans le cadre du programme «Investissements d'Avenir» (ANR-11-IDEX-0007).

PROGRAMME, INTERVENANTS ET CANDIDATURES

> www.formation-repit.fr

> contact@formation-repit.fr

A Montréal, le travail d'une équipe spécialisée dans l'accompagnement de personnes atteintes de troubles envahissants du développement

L'équipe d'intervention intensive en troubles graves du comportement adulte du CRDITED (centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement) a été créée en réponse aux difficultés que présentent l'intégration et le maintien des personnes ayant un trouble grave du comportement dans leurs milieux de vie. L'équipe procède à l'analyse du comportement, à la planification et à la mise en place d'outils et d'interventions afin de comprendre et de diminuer les comportements préjudiciables en utilisant différentes approches.

Pierre est épileptique et atteint d'une déficience intellectuelle moyenne. Durant les trois premiers mois, l'intervenante de l'équipe PRESAJ/TED l'a observé et a fait le recueil de données auprès du

personnel de l'hôpital. Cette première phase a permis d'identifier les besoins de Pierre, ses intérêts ainsi que les éléments susceptibles de déclencher et de contribuer aux crises de comportement et d'agressivité qu'il manifeste. L'élément déclencheur est occasionné par son problème de surdité : il se désorganise surtout lorsqu'il ne sait pas ce qui se passe autour de lui, lorsqu'il n'entend pas et qu'on le surprend. Il devient anxieux et en colère lorsque les gens font semblant de le comprendre ou ne porte pas attention à ce qu'il essaie de dire. Il n'accorde pas sa confiance facilement. Mais Pierre aime aussi jouer des tours et rire avec les intervenants. Ceux-ci doivent respecter son rythme.

C'est à partir de ces informations que les nouvelles approches d'interventions

expérimentées ont été adaptées aux besoins de Pierre. Ses intérêts restreints ont été utilisés pour fabriquer certains outils tels que des tâches de travail faites à partir de ses bandes dessinées préférées. Sa compréhension des images a été utilisée pour adapter son tableau de communication afin qu'il puisse être transposé dans son nouveau milieu de vie. Son intérêt pour le dessin a été utilisé comme mode de communication pour se faire comprendre et aussi pour lui expliquer ce qui se passera dans son quotidien. L'intervenant a suivi Pierre dans sa nouvelle résidence pour former à ces méthodes l'équipe qui l'accompagne au quotidien.

+ D'INFORMATIONS

> www.handiplanet-echanges.info

Geneviève Gueydan

→ Directrice de la CNSA



La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a été créée par la loi du 30 juin 2004 et a vu ses missions renforcées par la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005. Aujourd'hui, la CNSA fête ses 10 ans et a dressé, dans son rapport d'activité 2014, un premier bilan des préconisations du Conseil de la CNSA en vue de mesurer le chemin parcouru. Geneviève GUEYDAN, directrice de la CNSA depuis le 4 août 2014, répond aux questions du CCAH à cette occasion.

En tant qu'agence, comment la CNSA s'articule avec les territoires et particulièrement les ARS et les MDPH afin d'améliorer l'offre de services proposés aux personnes en situation de handicap ?

La CNSA n'a pas de réseau territorial propre. Pour déployer son action, elle s'appuie sur deux types de réseau : d'une part celui des agences régionales de santé (ARS) pour le pilotage de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie médico-social (tarification et programmation de l'offre) et d'autre part celui des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et des services des départements. Depuis sa création, elle s'est donc positionnée en « animateur de réseau » et en appui à ces acteurs locaux. Elle leur apporte des outils de gestion et de pilotage (s'agissant des ARS) ; elle les soutient par des apports d'expertise, elle organise le partage et la diffusion d'informations et l'échange de bonnes pratiques, elle co-construit avec eux des outils partagés. Ce posi-

tionnement relève d'un subtil équilibre entre, d'une part, une recherche d'équité de traitement aux différents endroits du territoire qui passe par une harmonisation des pratiques et des outils, et d'autre part, l'intervention sur un champ de compétence décentralisé et une valorisation de la créativité des acteurs locaux. Elle a également un rôle de caisse vis-à-vis d'eux, puisqu'elle leur répartit l'essentiel des moyens de son budget, là aussi dans une recherche d'équité.

Une des particularités de la CNSA est d'être une institution commune au secteur de personnes handicapées et à celui des personnes âgées. Après ces 10 ans, quel bilan faites-vous de cette mise en synergie ?

Le rapprochement, au sein du Conseil, de deux « mondes » qui se connaissaient peu a produit des réflexions riches et parfois animées. Les champs de préoccupation partagés sont de mieux en mieux identifiés (soutien aux aidants, personnes vieillissantes, qualité du soutien à domi-

cile, nécessité de réponses individualisées et mieux accompagnées, accès aux aides techniques ...). Le postulat de la CNSA est que les politiques en direction de ces deux publics peuvent s'enrichir mutuellement, sans perdre de vue leurs spécificités. Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement va ainsi amener la CNSA à jouer le même rôle d'animateur de réseau auprès des équipes des conseils départementaux qu'elle le fait auprès des MDPH. L'évaluation des besoins des personnes âgées s'appuiera aussi sur un référentiel multidimensionnel, comme il en existe dans le champ du handicap.

Quelles sont les priorités fixées par le Conseil de la CNSA pour les 5 prochaines années ?

Les intuitions à l'origine de la CNSA (les valeurs de citoyenneté et de solidarité, l'ambition d'une action publique partagée et efficace) sont des fondations solides pour faire face aux enjeux d'avenir. Pour les prochaines années nos priorités sont les suivantes : une meilleure connaissance des publics et de leurs besoins, une mobilisation collective pour apporter aux personnes des réponses plus cohérentes et mieux accompagnées en particulier dans les situations les plus complexes, comme l'a préconisé le rapport Piveteau. Le secteur médico-social doit se concevoir de plus en plus comme un acteur au service de l'inclusion en milieu ordinaire. Nous devons également mener à bien le chantier très ambitieux et novateur de la réforme de la tarification des établissements et services du champ du handicap. Notre prochaine convention d'objectifs et de gestion intègrera sans doute ces orientations, tout en confirmant l'importance d'un pilotage fin par la CNSA des moyens consacrés au secteur médico-social, en constante augmentation.

Bilan de la CNSA sur les appels à projet émis par les ARS en 2014

La CNSA a récemment dressé le bilan des appels à projets (AAP) lancés par les ARS pour l'année 2014. 105 AAP mis en œuvre déboucheront sur la création d'un peu plus de 3 000 places en établissements médico-sociaux. Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette étude. Ce nombre de 105 AAP est en baisse par rapport à 2013 (134), mais l'année 2014 a plutôt été favorable en proportion en termes de création de places pour les personnes handicapées : 65 % leur sont en effet consacrées. La mise en œuvre du plan autisme explique ce taux. 42 % des AAP concernent des adultes et personnes handicapées vieillissantes et 29 % concernent les enfants. Il y a également des disparités selon les régions : un seul AAP a été lancé en Bourgogne contre 11 en région Rhône-Alpes par exemple. Parmi les 105 AAP lancés par les ARS, 55 les concernent seules, et 50 font l'objet d'une compétence conjointe avec les Conseils départementaux. Enfin, 17 % de ces AAP concernent des projets innovants ou expérimentaux.

Pour aller plus loin : www.cnsa.fr

Des aides supplémentaires pour les Entreprises Adaptées en 2016 et 2017

François Rebsamen, Ministre du travail,

a annoncé lors du congrès de l'Unea (Union des Entreprises Adaptées) le 11 juin dernier, la création, en complément des 22 000 aides au poste budgétées pour 2015, de 1000 aides au poste supplémentaires entre 2016 et 2017. C'était une aide partiellement prévue et annoncée lors de la Conférence Nationale du Handicap par François Hollande en décembre dernier. L'Unea estime cette mesure encourageante alors que le nombre de demandeurs d'emploi handicapés a plus que doublé depuis 2007 (plus de 450 000 à fin 2014). Selon une étude menée par KPMG en 2010, « chaque euro investi par la collectivité publique lui est retourné sous forme de recettes fiscales et sociales » dès lors qu'un salarié handicapé dans une EA perçoit un salaire au moins égal au SMIC.

Pour aller plus loin : www.unea.fr

De nouvelles mesures pour simplifier la vie des personnes handicapées

Dans le cadre du « choc de simplification » lancé par François Hollande en 2013, le gouvernement a présenté le 1er juin, une dizaine de mesures à destination des personnes handicapées. Ces mesures concernent notamment les démarches administratives avec une procédure sim-

plifiée pour les demandes effectuées aux MDPH ou dans les CAF. Egalement, les courriers administratifs concernant notamment les droits des personnes handicapées seront désormais rédigés en « facile à lire et à comprendre ». Une carte « mobilité-exclusion » sera en outre créée et concernera les places de parking ou les transports en commun. Une allocation de rentrée scolaire pourra être versée dès la maternelle (aujourd'hui elle l'est à partir de l'école élémentaire). Par ailleurs, l'AAH sera renouvelée tous les 5 ans pour les handicaps lourds contre 2 ans aujourd'hui.

Le site internet du CCAH obtient le label Accessiweb

L'accessibilité numérique, qui englobe l'accessibilité du Web, c'est la possibilité pour toutes et tous d'utiliser les outils informatiques à égalité avec les autres, quelle que soit la façon d'y accéder. En France, l'association Brailletnet a construit un référentiel selon les normes internationales et créé un label qui fait référence : Accessiweb. Après plusieurs mois de travaux en lien avec l'entreprise Access42 (www.access42.net), le CCAH s'est vu décerner le label Argent (niveau AA) en avril dernier.

LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

AGRICA - AG2R LA MONDIALE -
APICIL - AUDIENS - B2V - CRC -
HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO -
KLESIA - LOURMEL -
MALAKOFF MÉDÉRIC -
PRO BTP

LES MUTUELLES

CNG-MG MUTUELLE DE LA
GENDARMERIE - LA MUTUELLE GÉNÉRALE -
MASFIP - MCDEF - MGEN - MIP - MNH -
MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - INTÉGRANCE -
MUTUELLE RENAULT



LES ASSOCIATIONS NATIONALES

ANAE - ANCREAI - APF - AUTISME FRANCE -
CESAP - CNAPE - CROIX ROUGE FRANÇAISE -
FAF - FÉDÉRATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE
CROIX-MARINE - FÉDÉRATION DES APAJH
L'ADAPT - ORDRE DE MALTE FRANCE - UNAFAM -
UNAFTC - Unapei - U.N.A.P.H. -
UNIOPSS - UNISDA

LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

ACAS du CEA - AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TÉLÉCOM - ANCV - APAS BTP - ASSOCIATION DES ANCIENS
ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE -
BNP PARIBAS - CAES du CNRS -
CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUE
ET GAZIÈRE - CRÉDIT AGRICOLE SA -
CRÉDIT COOPÉRATIF - OCIRP - SNCF

7, rue Treilhard
75008 Paris

Tél. : 01 42 27 78 51
Fax : 01 44 40 44 05

contact@ccah.fr